



COMMUNE DE HIVA-OA
FENUA ENATA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de Hiva Oa
Séance du 16 septembre 2024

DÉLIBÉRATION N° 52/2024

Décidant la résiliation d'abonnements de lignes téléphoniques qui ne sont plus utilisées.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	10	16

PRÉSENTS
FREBAULT Joëlle
MENDIOLA Aroma
CLARK Elvina
FREBAULT Feiautini Helene
TOUATEKINA Haihapaiaitehao
SCALLAMERA Jean Yves
BONNO Jean – Pierre
TEIKIOTIU Olive
VAATETE Monique
POEVAI Rogatien
TETUAVEROA Elisabeth

ABSENT(S) EXCUSÉ(S)
KAYSER Ornella, Tepua a donné procuration à PETERANO Élisabeth
LE BRONNEC Alanda a donné procuration à FREBAULT Joëlle
BONNO Charles a donné procuration à BONNO Jean-Pierre
BREMOND Odette a donné procuration à CLARK Elvina
VAATETE Monique a donné procuration TEIKIOTIU Olive
LE BRONNEC Yann a donné procuration à FREBAULT Hélène

ABSENT(S)

secrétaire

Acte rendu exécutoire après
transmission via l'application @CTES :

Le _____

Et publication ou notification

Du _____

Le Maire,
(signature et cachet)

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 12 septembre 2024 (affichage le 12 septembre 2024) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 15 heures dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence du Maire, Madame Joëlle FREBAULT.

Exposé des motifs :

Plusieurs lignes téléphoniques ont été souscrites et ne sont plus utilisées désormais. Il convient de procéder à l'annulation de l'abonnement correspondant.

VU la loi organique n° 2004- 192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004- 193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française ;

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Par 16 voix pour dont 2 procurations, 0 abstention et 0 voix contre

Article 1 : décide que les lignes téléphoniques suivantes seront résiliées.

- 40 927 210 – Ecole de Nahoe
- 40 927 206 – Ecole de Hanapaaoa
- 40 927 246 – Bureau du Conducteur des travaux

Article 2 : autorise le Maire à signer les demandes résiliations auprès du prestataire.

Article 3 : dit que conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. La juridiction administrative peut être également saisie par application de Télé recours citoyens accessible via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Joëlle FREBAULT

Le Conseil Municipal

<p>La Maire</p>  <p><u>Mme Joelle FREBAULT</u></p>	<p>Le 1^{er} Adjoint</p>  <p><u>M. Aroma MENDIOLA</u></p>	<p>La 2^{ème} Adjointe</p>  <p><u>Mme Elvina CLARK</u></p>	<p>Le 3^{ème} Adjoint</p> <p><u>M. Charles BONNO</u> A donné procuration à <u>Jean-Pierre Bonno</u></p>	<p>La 4^{ème} Adjointe</p>  <p><u>Mme Hélène FREBAULT</u></p>	<p>Le 5^{ème} Adjoint</p>  <p><u>M. Olive TEIKIOTIU</u></p>
<p>Le Maire Délégué</p>  <p><u>M. Haiihapaiatehae TOUATEKINA</u></p>	<p>Conseillère Municipale</p> <p><u>Mme Alanda TIAIHO</u> A donné procuration à <u>Joëlle Frébault</u></p>	<p>Conseiller Municipal</p>  <p><u>M. Jean-Yves SCALLAMERA</u></p>	<p>Conseillère Municipale</p> <p><u>Ornella KAYSER</u> A donné procuration à <u>Elisabeth Peterano</u></p>	<p>Conseiller Municipal</p> <p><u>M. Yann LE BRONNEC</u> A donné procuration à <u>Elvina Clark</u></p>	<p>Conseillère Municipale</p>  <p><u>Mme Elisabeth TETUAVEROA</u></p>
<p>Conseiller Municipal</p>  <p><u>M. Jean-Pierre BONNO</u></p>	<p>Conseillère Municipale</p> <p><u>Monique VAATETE</u> A donné procuration à <u>Olive Teikiotiu</u></p>	<p>Conseiller Municipal</p>  <p><u>M. Rogatien POEVAI</u></p>	<p>Conseillère Municipale</p> <p><u>Mme BREMOND Odette</u> A donné procuration à <u>Elvina Clark</u></p>	<p>Conseiller Municipal</p> <p><u>M. Etienne TEHAAMOANA</u></p>	<p>Conseillère Municipale</p> <p><u>Mme Diane MOKE</u></p>
<p>Conseiller Municipal</p> <p><u>M. Domingo TEHAAMOANA</u></p>					